Politique relative à l'utilisation acceptable des technologies de l'information de Cogeco

INFORMATION DU DOCUMENT			
NOM (ID)	*Politique relative à l'utilisation acceptable des technologies de l'information de Cogeco*		
PROPRIÉTAIRE	*Service de sécurité de l'information (InfoSec)*		
SOMMAIRE	*Cette politique décrit l'utilisation acceptable des actifs de la technologie de l'information chez Cogeco.*		
VERSION	*V1.0*	**DATE EN VIGUEUR**	*24 juin 2022*
PRÉPARÉ PAR	*Chef de la direction technologique*		
APPROUVÉ PAR	*Président et chef de la direction*		
PUBLICS CIBLES	Cogeco inc., Cogeco Communications inc. et les Unités d'affaires (collectivement « Cogeco »), *les Employé(e)s, les entrepreneurs de Cogeco, les Tiers et les fournisseurs.*		

TABLE DE MATIÈRES

OBJECTIF **2**

PORTÉE **2**

ÉNONCÉ DE POLITIQUE **2**

UTILISATION ACCEPTABLE **3**
- Activités de collaboration, courriels et communications 3
- Stockage électronique / supports physiques 3
- Traitement de données 3
- Sans fil / Internet 4
- Équipements informatiques 4
- Travail à distance 4

UTILISATION INACCEPTABLE **5**
- Activités des systèmes et réseau 5
- Internet 7
- Blogues et médias sociaux 8
- Appareils informatiques 8

SURVEILLANCE **9**

RÔLES ET RESPONSABILITÉS **9**

CONFORMITÉ **10**

GESTION DES EXCEPTIONS **10**

PROPRIÉTAIRE **10**

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION **11**

EXAMEN ET RÉVISION **11**

RÉFÉRENCE À D'AUTRES POLITIQUES ET NORMES **11**

LEXIQUE DES TERMES **11**

OBJECTIF

Cette politique décrit l'utilisation acceptable des actifs de la technologie de l'information chez Cogeco. Elle oriente et donne des conseils sur l'utilisation appropriée du matériel, des Logiciels et des applications chez Cogeco, dans le respect du Code d'éthique. Elle régit l'utilisation de l'information, des Appareils électroniques et informatiques ainsi que des ressources de réseaux pour faire affaire ou interagir avec les réseaux et les systèmes d'affaires de Cogeco.

PORTÉE

Cette politique s'applique à tous les utilisateurs et utilisatrices finaux qui accèdent à une ressource, à un actif ou à une installation de Cogeco. Les Employé(e)s doivent être conscients que toute utilisation des Appareils de Cogeco est soumise à sa surveillance et, à ce titre, les Employé(e)s n'ont aucun droit ni aucune attente en matière de vie privée en ce qui concerne leur utilisation des Appareils de Cogeco, sous réserve des lois applicables.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les renseignements exclusifs de Cogeco stockés sur les Appareils électroniques et informatiques, qu'ils appartiennent à Cogeco, à un(e) Employé(e) ou à un Tiers ou qu'ils soient loués par eux, demeurent la propriété exclusive de Cogeco. Toutes les parties susmentionnées ont la responsabilité de signaler rapidement le vol ou la perte d'un Appareil de Cogeco ou la divulgation non autorisée de ses données au bureau de service informatique de chaque unité d'affaires. Les Employé(e)s doivent s'assurer que les Données de Cogeco sont protégées en suivant les étapes ci-dessous. Les informations ne doivent être partagées que dans la mesure où cela est autorisé et nécessaire pour réaliser les tâches assignées.

Les Employé(e)s sont responsables d'exercer une diligence raisonnable quant à l'utilisation appropriée des Appareils de Cogeco. Si certaines actions ne sont pas mentionnées dans cette politique, cela ne les rend pas permises. Les Employé(e)s doivent être guidés par les pratiques ou les directives en matière d'utilisation personnelle des Unités d'affaires et, en cas d'incertitude, ils doivent consulter leur supérieur hiérarchique.

1. UTILISATION ACCEPTABLE

1.1. Activités de collaboration, courriels et communications

1.1.1. La connexion aux comptes d'entreprise ne doit se faire qu'au moyen d'Appareils fournis par Cogeco ou de dispositifs personnels autorisés disposant des moyens de protection appropriés;

1.1.2. Le courriel de Cogeco doit être utilisé à des fins professionnelles ou pour un usage personnel limité. Les utilisateurs et utilisatrices doivent réaliser qu'ils représentent Cogeco dans toutes les activités de communication;

1.1.3. Les communications par courriel de Cogeco doivent uniquement être acheminées depuis un compte de courriel d'entreprise et reçues dans un tel compte afin d'éviter les fausses représentations et le contournement des contrôles de sécurité (p. ex., l'utilisation de comptes personnels à des fins professionnelles est interdite);

1.1.4. La transmission de toute information sensible est soumise aux processus de protection des données. Les outils de sécurité analyserons les courriels et les fichiers à la recherche d'Informations sensibles et, si de telles informations sont partagées, avertiront les utilisateurs et utilisatrices que les informations partagées pourraient être de nature sensible. Le partage d'Informations sensibles à l'extérieur de Cogeco n'est autorisé qu'avec des Tiers qui ont signé une entente de non-divulgation ou un accord d'accès et de confidentialité des Tiers.

1.2. Stockage électronique / supports physiques

1.2.1. Les Employé(e)s manipulant des documents obsolètes contenant des informations sensibles sur les activités de la société doivent les déchiqueter à l'aide de poubelles ou de broyeurs à déchets disponibles dans n'importe quel bureau ou en les coupant en petits morceaux et en les jetant dans un bac de recyclage.

1.3. Traitement de données

1.3.1. Les Données de Cogeco doivent être manipulées, stockées, transmises et traitées conformément aux lois, aux réglementations et aux normes internationales ou locales applicables.

1.4. Sans fil / Internet

1.4.1. Les Appareils fournis par la société doivent en tout temps être connectés à un Réseau privé virtuel ("VPN") d'entreprise lorsqu'ils sont connectés à un réseau câblé/sans fil qui n'est pas détenu/exploité par Cogeco (p. ex., connecter un ordinateur portable de Cogeco à un réseau câblé/sans fil protégé par un mot de passe);

1.4.2. Cogeco autorise uniquement la connexion et l'utilisation d'Appareils sans fil approuvés par la société pour accéder au réseau interne de Cogeco.

1.5. Équipements informatiques

1.5.1. Seuls les Appareils approuvés par Cogeco peuvent accéder à son réseau. Dans le cas d'un Tiers, l'accès doit être conforme à un accord d'accès et de confidentialité pour les Tiers;

1.5.2. À l'aide du contrôle d'accès (p. ex., mot de passe, NIP ou biométrie), la vérification doit être activée et utilisée sur un Appareil informatique qui accède aux Données de Cogeco;

1.5.3. Les mots de passe des Appareils doivent être complexes et ne doivent pas être partagés pour limiter l'accès et assurer la sécurité des données;

1.5.4. Les Appareils informatiques appartenant à Cogeco ou loués par elle doivent être protégés;

1.5.5. Une diligence raisonnable doit être exercée sur l'utilisation personnelle des actifs technologiques;

1.5.6. Lorsque vous laissez votre appareil Cogeco sans surveillance, vous devez fermer la session, verrouiller ou protéger l'information à l'aide d'un mécanisme de verrouillage de l'écran.

1.5.7. En cas de vol ou de perte d'un équipement appartenant à l'entreprise, signalez-le immédiatement à votre centre de service TI;

1.5.8. Lors de la démission ou de la cessation d'emploi, il faut retourner tous les Appareils de Cogeco (p. ex. les postes de travail et les appareils portables, mobiles et amovibles) en communiquant avec les RH ou votre centre de service TI.

1.5.9. Les dispositifs personnels ne sont autorisés qu'avec l'installation d'un Logiciel de gestion des Appareils mobiles contrôlant toutes les données sur l'Appareil et installé par des représentants autorisés du Service de technologie de l'information de Cogeco.

1.6. Travail à distance

1.6.1. Les Employé(e)s travaillant à distance dans leur pays (centre de rapport) doivent suivre la politique de travail à distance;

1.6.2. Pour une raison professionnelle approuvée, il est possible d'accéder à distance aux systèmes de Cogeco qui stockent les données de la société en utilisant des outils d'accès à distance appropriés, tels que désignés par les représentants du Service de technologie de l'information de Cogeco;

1.6.3. L'accès à distance ne peut être utilisé par les Employé(e)s qu'en conformité avec les directives émises par les représentants du Service de technologie de l'information de Cogeco;

1.6.4. Au moment de la cessation d'emploi ou à la fin d'une affectation, l'accès à distance doit être immédiatement désactivé.

2. UTILISATION INACCEPTABLE

En aucun cas, les Employé(e)s de Cogeco ne sont autorisés à s'engager dans une activité illégale en vertu des lois locales, provinciales, étatiques, fédérales ou internationales lorsqu'ils utilisent les ressources appartenant à Cogeco. Les listes ci-dessous ne doivent pas être considérées comme exhaustives, mais fournissent un cadre pour les activités qui entrent dans la catégorie des utilisations inacceptables. Les activités suivantes sont, en général, interdites.

2.1. Activités des systèmes et réseau

Les activités suivantes sont strictement interdites :

2.1.1. Accéder aux plateformes de la société à partir d'un Appareil public;
2.1.2. Traiter, stocker et partager des Données de Cogeco sur ou via un compte personnel;
2.1.3. Utiliser de manière non autorisée de l'information protégée par un droit d'auteur, un secret commercial, un brevet ou une autre propriété intellectuelle ou des lois ou réglementations similaires, ce qui comprend, mais sans s'y limiter, l'installation ou la distribution de produits Logiciels « piratés » ou d'autres produits Logiciels qui ne sont pas convenablement autorisés à être utilisés par Cogeco;
2.1.4. Télécharger sans autorisation du matériel protégé par un droit d'auteur, un brevet ou une marque déposée (p. ex., des supports musicaux et des fichiers vidéo);
2.1.5. Utiliser des solutions Logicielles Web gratuites et non autorisées (p. ex., intégration de calendrier, plateformes de sondage et d'inscription à des événements);
2.1.6. Ouvrir des pièces jointes aux courriels reçus d'expéditeurs inconnus, qui peuvent contenir des Logiciels malveillants;
2.1.7. Publier des sites Web personnels sur des ressources d'information détenues ou louées par Cogeco;
2.1.8. Faire une utilisation personnelle qui nuit au rendement professionnel de l'Employé(e) et à Cogeco (utilisation du courrier électronique de Cogeco pour réaliser des gains personnels ou mener des affaires personnelles);
2.1.9. Utiliser les systèmes de messagerie de Cogeco d'une manière qui pourrait avoir une incidence sur la fiabilité ou l'efficacité du service de messagerie (p. ex., la distribution de chaînes de lettres ou de pourriels);
2.1.10. Utiliser des comptes externes à Cogeco à des fins professionnelles (p. ex., compte de courriel);

2.1.11. Utiliser un Appareil informatique pour s'engager activement dans l'obtention, le stockage ou la transmission de matériel qui enfreint les lois sur le harcèlement sexuel ou sur un milieu de travail hostile sur le territoire local de l'utilisateur ou de l'utilisatrice;
2.1.12. Fournir des Informations sensibles à des parties extérieures à Cogeco sans accord de non-divulgation approuvé et signé;
2.1.13. Fournir l'accès au réseau de Cogeco à des Tiers sans accord d'accès et de confidentialité pour les Tiers;
2.1.14. Accéder aux données, à un serveur ou à un compte de Cogeco à toute autre fin que la conduite des affaires, même si vous avez un accès autorisé;
2.1.15. Fournir un accès non autorisé à un Appareil ou à des Données de Cogeco à une autre personne, soit délibérément, soit en omettant de sécuriser l'accès au système;
2.1.16. Divulguer le mot de passe de votre compte Cogeco à d'autres ou permettre l'utilisation de votre compte Cogeco par d'autres. Cela comprend les administrateurs au travail, la famille et les autres membres du ménage;
2.1.17. Les mots de passe personnels ne doivent pas être enregistrés non chiffrés sur les Appareils appartenant à la société;
2.1.18. Les mots de passe liés au travail ne doivent pas être stockés en texte clair dans des documents sans contrôle d'accès et le document de ces informations doit être aussi protégé par un mot de passe;
2.1.19. Contourner l'authentification des utilisateurs ou de la sécurité de tout hôte, réseau ou compte;
2.1.20. Contribuer à des violations de la sécurité ou à des perturbations malveillantes de la communication réseau;
2.1.21. Empêcher, refuser ou interférer avec un service informatique venant d'autres utilisateurs;
2.1.22. Utiliser tout programme, script ou commande ou envoyer des messages de toute nature, avec l'intention malveillante d'interférer l'accès ou d'obtenir un accès non autorisé aux systèmes par quelque moyen que ce soit, localement ou via l'Internet ou l'intranet;
2.1.23. Mener toute forme de surveillance du réseau qui intercepte des données non destinées à l'hôte, à moins que cette activité fasse partie de son travail ou de ses tâches habituels;
2.1.24. L'analyse de port ou l'analyse de sécurité est expressément interdite à moins qu'elle ne fasse partie des tâches de l'Employé(e);
2.1.25. Introduire des programmes malveillants dans le réseau ou le serveur (p. ex., virus, vers, chevaux de Troie, bombards, etc.);
2.1.26. Copier, déplacer ou stocker des Données de Cogeco sur des lecteurs locaux, y compris des supports amovibles lors de l'utilisation de technologies d'accès à distance, à moins d'utiliser un Appareil géré par Cogeco;
2.1.27. Extraire et stocker des données ou du matériel assujetti aux droits de propriété intellectuelle de Cogeco, créés ou acquis pendant la période d'emploi, après la cessation d'emploi ou les réutiliser à d'autres fins;
2.1.28. Faire des offres frauduleuses de produits, d'articles ou de services provenant de l'un des comptes de la société.

2.2. Internet

L'utilisation d'Internet sur les Appareils gérés par Cogeco doit être réservée aux fins commerciales de Cogeco. L'accès à Internet est fourni aux Employé(e)s qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches professionnelles. Bien que des outils soient utilisés pour empêcher les connexions à des sites Web offensants et non liés aux activités commerciales de la société, la possibilité de visiter un site Web en particulier ne signifie pas que les Employé(e)s sont autorisés à y accéder ou que Cogeco accepte le contenu du site.

Les activités suivantes sont strictement interdites :

2.2.1. Connecter les Appareils de Cogeco à Internet en contournant les contrôles de sécurité;
2.2.2. Pour les Employé(e)s qui ne sont pas autorisés à le faire, utiliser le nom de Cogeco ou faire des affaires au nom de Cogeco sur des sites Web publics;
2.2.3. Utiliser un Appareil de Cogeco, l'Internet ou le courrier électronique de Cogeco à des fins de harcèlement ou d'abus de quelque nature que ce soit (p. ex., grossièretés, obscénités ou remarques désobligeantes);
2.2.4. Pour accéder à Internet, les Employé(e)s ne doivent pas tenter de contourner le filtre Web ou le serveur mandataire de Cogeco lorsqu'ils utilisent les réseaux appartenant à Cogeco;
2.2.5. Utiliser du matériel protégé par des droits d'auteur à des fins commerciales, sauf autorisation du Service des affaires juridiques. Sauf indication contraire, tout le matériel sur Internet doit être considéré comme protégé par un droit d'auteur;
2.2.6. Cogeco se réserve le droit de demander qu'une publication Internet liée à Cogeco jugée inappropriée soit supprimée par la personne qui a publié la publication ou le site Web où la publication a été publiée;
2.2.7. Les Employé(e)s qui utilisent un Appareil de Cogeco pour se connecter à un site Web contenant du matériel sexuellement explicite, controversé, harcelant ou d'autres contenus potentiellement offensants doivent se déconnecter immédiatement de ce site;
2.2.8. Accéder, télécharger, envoyer ou recevoir des données (y compris des images) à l'aide d'un Appareil de Cogeco sans exercer une diligence raisonnable;
2.2.9. Modifier toute information sur les actifs Web de Cogeco accessibles au public ou faire des commentaires officiels sur Internet au nom de Cogeco sans autorisation;
2.2.10. Utiliser des Appareils de stockage portables personnels ou un stockage en nuage fourni par un fournisseur de services infonuagiques non approuvé par Cogeco pour se connecter au réseau de la société ou de se connecter directement depuis un ordinateur personnel sans l'approbation préalable de la direction et du Service de technologie de l'information;
2.2.11. Déformer, masquer, supprimer ou remplacer leur propre identité ou celle d'autres Employé(e)s sur Internet ou dans tout système d'information de Cogeco.

2.3. Blogues et médias sociaux

Les activités suivantes sont strictement interdites :

2.3.1. Divulguer les activités internes, les informations stratégiques ou sensibles de la société conformément aux principes de la Politique sur l'utilisation des médias sociaux, la Politique de sécurité de l'information et le Code d'éthique;
2.3.2. Divulguer des informations sur la société, comme cela est défini dans la Politique de divulgation, en violation de ladite politique;
2.3.3. Se présenter en tant que porte-parole ou parler au nom de Cogeco sans raison professionnelle (c.-à-d. une personne travaillant dans le Service des relations publiques, le Service des affaires juridiques ou les agences de marketing gérant les publications de Cogeco sur les réseaux sociaux);
2.3.4. Publier des Données de Cogeco sur des blogues, des forums ou d'autres médias sociaux jugés de nature politique, répréhensible, controversée ou harcelante.

2.4. Appareils informatiques

Les activités suivantes sont strictement interdites :

2.4.1. Laisser les Appareils et les médias de Cogeco sans surveillance dans des lieux publics ou dans un véhicule non verrouillé;
2.4.2. Laisser des documents sensibles sur les imprimantes, les photocopieurs, les télécopieurs et les bureaux en cas d'absence;
2.4.3. Partager des comptes d'utilisateurs et des mots de passe de Cogeco;
2.4.4. Utiliser les systèmes de Cogeco à des fins autres que leur fonction commerciale principale.
2.4.5. Entreprendre des perturbations malveillantes de la communication réseau :
    2.4.5.1. Analyse des ports ou de la sécurité;
    2.4.5.2. Exécution d'une surveillance non autorisée du réseau;
    2.4.5.3. Contournement de l'authentification des utilisateurs ou de la sécurité de tout hôte, réseau ou compte et introduction de pots de miel , de réseaux leurres ou de technologies similaires sur le réseau;
2.4.6. Supprimer ou désactiver des Logiciels installés par la société (p. ex., protection antivirus, correctifs ou microLogiciels, etc.);
2.4.7. Utiliser des Appareils de Cogeco pour exploiter une entreprise secondaire personnelle.

3. SURVEILLANCE

3.1. Tous les Employé(e)s de Cogeco sont responsables de toutes les activités exécutées dans leurs comptes liés à Cogeco;

3.2. En accédant au réseau, à l'intranet et aux autres systèmes de Cogeco, tous les Employé(e)s comprennent et acceptent que Cogeco a le droit de consigner et de surveiller leurs comptes;

3.3. Les messages électroniques et les fichiers électroniques de Cogeco sont surveillés et enregistrés. Ces messages électroniques peuvent être inspectés pour des raisons telles que le dépannage, les enquêtes judiciaires ou la sauvegarde et la récupération;

3.4. Cogeco se réserve le droit de surveiller tout le trafic réseau entrant et sortant et de bloquer toute communication qui présente un risque pour ses actifs et ses ressources;

3.5. La consignation et la surveillance dans le but de détecter toute utilisation abusive des informations et d'assurer le respect des lois et des réglementations applicables doivent être effectuées uniquement par des personnes autorisées;

3.6. Cogeco se réserve le droit de refuser l'utilisation d'Appareils qui, selon la société, ne disposent pas des mesures ou des capacités de sécurité inadéquates.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Tous les Employé(e)s de Cogeco sont responsables de la protection des informations de la société, conformément à ses normes et procédures de sécurité.

4.1. InfoSec en collaboration avec les Unités d'affaires

4.1.1. Réviser, mettre à jour et publier cette politique;

4.1.2. Implanter et définir les contrôles de sécurité applicables;

4.1.3. Valider la mise en place et l'efficacité des contrôles de sécurité;

4.1.4. Vérifier le respect de la politique et signaler toute violation par les voies appropriées;

4.1.5. Travailler avec les Unités d'affaires pour communiquer la politique afin de s'assurer que les Employé(e)s, les Tiers, les entrepreneurs et les partenaires commerciaux de Cogeco sont au courant de cette politique.

4.2. Gestionnaires, administrateurs et dirigeants

4.2.1. Veiller à ce que les Employé(e)s soient informés de cette politique.

4.3. Employé(e)s

4.3.1. Examiner, comprendre et respecter cette politique.

4.4. Fournisseurs

4.4.1. Examiner et respecter cette politique.

4.5. Audit interne

4.5.1. Peut examiner périodiquement la conformité de Cogeco à cette politique et en rendre compte.

4.6. Affaires juridiques

4.6.1. Déterminer, interpréter et communiquer les exigences juridiques et réglementaires (et toute modification de celles-ci) qui sont applicables à cette politique.

4.7. Tiers

4.7.1. Examiner et respecter la présente politique, plus particulièrement les dispositions suivantes : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1.

5. CONFORMITÉ

Le non-respect de cette politique peut accroître le risque de sécurité pour Cogeco, à moins que les exceptions aient été documentées et examinées par InfoSec et approuvées par le gestionnaire de l'Employé(e). Tous les Employé(e)s et les Tiers qui ont violé cette politique peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires, y compris le licenciement ou une responsabilité civile ou criminelle potentielle sous réserve des lois applicables.

Les Employé(e)s qui sont témoins d'une violation de la politique peuvent le signaler à la ligne d'éthique au +1 877 706-2640 ou en ligne à l'adresse suivante www.clearviewconnects.com.

6. GESTION DES EXCEPTIONS

Les exceptions à cette politique doivent être demandées par courriel à l'équipe de la gouvernance, des risques et de la conformité en matière de sécurité de l'information à infosec.grc@cogeco.com. Une exception ne peut être accordée que si les avantages de l'exception l'emportent sur les risques associés, en tenant compte des lois et règlements applicables ainsi que des politiques et lignes directrices de Cogeco.

7. PROPRIÉTAIRE

Cette politique est la propriété d'InfoSec. Les questions ou les problèmes découlant de l'interprétation de la présente politique doivent être soumis à l'équipe de gouvernance, risque et conformité de la sécurité de l'information à l'adresse suivante infosec.grc@cogeco.com.

8. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

La direction s'engage à ce que le plus haut niveau de leadership participe directement à tous les aspects spécifiques et d'importance critique de la sécurité pour Cogeco. Il est important que la responsabilité de créer un environnement d'amélioration continue appartienne à tous les échelons de la direction et des Employé(e)s.

9. EXAMEN ET RÉVISION

Ce document sera revu annuellement par les Unités d'affaires et InfoSec, ou selon les besoins. Toute modification du présent document doit être approuvée par les Unités d'affaires et InfoSec.

10. RÉFÉRENCE À D'AUTRES POLITIQUES ET NORMES

- Code d'éthique
- Politique sur l'utilisation des médias sociaux
- Politique de divulgation
- Travail à distance

11. LEXIQUE DES TERMES

Terme	Définition
Appareil de Cogeco	Tout équipement ou Appareil (p. ex., ordinateur portable, tablette ou téléphone intelligent) détenu et fourni par Cogeco.
Appareil personnel	Tout Appareil (p. ex., ordinateur portable, tablette ou téléphone intelligent) appartenant à un individu.
Appareil public	Appareils utilisés dans des espaces partagés où plusieurs personnes partagent la même prise (p. ex., ordinateurs de bibliothèque publique ou de cybercafé).
Appareils informatiques	Équipement électronique qui se connecte à Internet, comme un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur portable.
Cogeco	Cogeco inc., Cogeco Communications inc. et les Unités d'affaires
Données de Cogeco	Les données créées ou utilisées dans le cadre des activités commerciales de Cogeco, qui peuvent également inclure des renseignements personnels que Cogeco a recueillis auprès de ses clients ou de ses Employé(e)s ou d'autres renseignements sensibles. Les Données de Cogeco peuvent également inclure, collectivement, toutes les données et informations en format électronique créées, recueillies ou reçues de quelque source que ce soit par Cogeco ou par l'un de ses Employé(e)s, ou tout autre Tiers au nom de Cogeco, qui sont soit confidentielles, exclusives ou sensibles sur le plan commercial. Elles peuvent être fondées sur une loi ou un règlement ou sur l'un des intérêts de Cogeco, car chacun d'entre eux peut évoluer de temps à autre.
Employé(e)	Tous les Employé(e)s de Cogeco à temps partiel et à temps plein.
Informations sensibles	Chez Cogeco, les données sensibles sont considérées comme des informations dont l'utilisation est limitée, qui ne sont partagées que sur la base du besoin de savoir et/ou qui ne peuvent être distribuées en interne qu'avec l'approbation du propriétaire des données. Quelques exemples : ● Informations personnelles des clients ou des Employé(e)s; ● Informations sur les produits qui auraient un impact sur l'avantage concurrentiel (prix, détails, etc.) ● Informations financières de l'entreprise ● Organigrammes des Employé(e)s

	● Schémas de processus d'affaires Ce type d'informations doit être manipulé et partagé avec prudence. Si les Employé(e)s ne sont pas sûrs des données qu'ils peuvent ou ne peuvent pas partager, ils sont invités à en discuter avec leur responsable.
InfoSec	Service de la sécurité de l'information
Logiciel	Ensemble d'instructions et de commandes permettant à un ordinateur d'effectuer des opérations ou des tâches précises pour un utilisateur final.
Ressources de Cogeco	Matériel, liquidités, Employé(e)s et autres actifs détenus et fournis par Cogeco.
Tiers	Les fournisseurs de services, les intégrateurs, et les fournisseurs de services de télécommunications et de soutien aux infrastructures qui sont externes à Cogeco.
Unités d'affaires	Elles correspondent à : Cogeco Connexion, Breezeline et Cogeco Média.